

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N° 1768

présenté par

Mme Thill et M. Brindeau

à l'amendement n° 1033 de M. Touraine

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.